Compte-rendu CPPNI

19 NOVEMBRE 2026

La Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) de la branche professionnelle FHP – SYNERPA – THERMALISME s'est réunie le jeudi 19 novembre 2026 afin d'échanger sur les négociations salariales.

La séance a débuté par une déclaration liminaire de la CGT concernant les événements survenus lors de la SPP-HP du 12 novembre 2026.
À cette occasion, des propos particulièrement outrageants ont été tenus par des représentants des employeurs à l'encontre de certains de nos représentants et des organisations syndicales de salariés. La CGT a fermement dénoncé ces propos, d'autant plus qu'ils émanent de représentants patronaux qui se réclament pourtant de leur attachement au dialogue social.
En conclusion de cette déclaration, la CGT a interpellé les organisations patronales sur les conséquences des annonces gouvernementales et la dégradation de la situation salariale dans la branche : « *À la suite des annonces gouvernementales, quelles mesures urgentes allez-vous nous proposer afin de sortir de cette situation de smicardisation grandissante dans nos secteurs d'activité ?* »

▶ POSITIONS DES ORGANISATIONS PATRONALES

Les organisations patronales ont exprimé leur volonté de reprendre les négociations sur la base d'un avenant similaire à l'avenant n° 33. Elles ont également proposé le recours à un intervenant extérieur, en qualité de médiateur, afin d'accompagner les organisations patronales (OP) et les organisations syndicales (OS) dans la recherche d'un accord. Par ailleurs, elles ont contesté l'analyse du ministère du Travail concernant l'appartenance de la branche aux secteurs dits « *infra-SMIC* », évoquée dans le courrier du ministre en date du 13 novembre 2026.

Sur la partie Thermalisme, l'organisation patronale (CNETH) brandit la menace de déremboursement des cures thermales.

▶ LA POSITION ET LES REVENDICATIONS DE LA CGT

La CGT a exprimé son désaccord avec la proposition patronale de reprendre un nouveau cycle de négociations autour d'un avenant similaire à l'avenant n° 33. Pour notre organisation, la priorité est d'agir sans attendre sur la question salariale.
Il n'est plus acceptable de repousser les revalorisations à travers de nouvelles discussions ou des dispositifs qui ne répondent pas à l'urgence du pouvoir d'achat des salariés.

La revendication de la CGT est claire : une augmentation immédiate de la valeur du point, afin de revaloriser les salaires, reconnaître les qualifications et enrayer la smicardisation grandissante de nos secteurs.

Après plusieurs suspensions de séance, la réunion a abouti à un point de blocage. Toutes les organisations syndicales ont exigé une reprise immédiate des négociations salariales. Les organisations patronales ont toutefois refusé, invoquant leur impossibilité d'obtenir un mandat avant la mi-décembre. La direction Elles ont alors proposé une nouvelle CPPNI les 14 ou 18 décembre 2026.

Face à ce refus, la CGT, en intersyndicale, a exigé la tenue d'une **CPPNI extraordinaire le 7 décembre 2026.**
Elle a également rappelé que lorsque les sujets intéressent les employeurs, ceux-ci savent organiser des réunions dans l'urgence, comme ils l'ont démontré en octobre dernier sur la reconversion professionnelle.

Devant un nouveau refus, qui confirme le blocage, et l'absence de réponse à l'urgence salariale, la CGT, toujours en intersyndicale, a annoncé **un appel à la grève dans l'ensemble des établissements de la branche, reconductible à compter du 7 décembre 2026.**

Union Fédérale de la Santé Privée
Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX ufsp@sante.cgt.fr / Tel : 01 55 82 87 71